

DECISION N° 168-2023
Portant sur le raccordement au réseau de chaleur de l'école Bourg le Comte

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20230724-DAJ-DEC-23-281-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

Publication : 07/09/2023

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société Engie Solutions portant sur le raccordement au réseau de chaleur de l'école Bourg le Comte

;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société Engie Solutions est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider la proposition de la société Engie Solutions portant sur le raccordement au réseau de chaleur de l'école Bourg le Comte d'un montant de 10772.80 € HT.

A Bernay, le 11/07/2023

Marie-Lyne VAGNER